

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 92 (1941)
Heft: 2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quelques hectares de terrain d'un rendement incertain, il nous paraît plus indiqué et plus urgent de « déboiser » d'abord les prés et les champs encombrés d'arbres inutiles qui ne seraient plus même tolérés dans les peuplements forestiers. On n'aura qu'à se féliciter plus tard d'une entreprise aussi utile que productive. Quant aux défrichements de forêts aménagées, ils sont contraires aux intérêts présents et à venir de notre économie nationale.

Wädenswil, le 4 janvier 1941.

Dr. Ch. Hadorn.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle 1941, de 12 fr., en utilisant pour cela le formulaire postal (compte de chèques VIII 11.645 Zurich) annexé à ce cahier. — Pour ceux qui ne l'auraient pas fait, cette cotisation sera perçue par remboursement.

Zurich, Ottikerstrasse 61.

Le caissier : H. Fleisch.

COMMUNICATIONS.

A propos d'une revision d'aménagement.

Il est toujours ingrat et d'un intérêt secondaire, pour le lecteur, de consulter un relevé sommaire de résultats d'aménagement sans avoir sous les yeux le texte et les tableaux complets. Cependant, les chiffres donnés ci-après, tirés de la revision décennale d'aménagement des forêts communales de *Montricher* en 1939, intéresseront-ils peut-être quelques forestiers. Espérons-le, car trop souvent les cahiers de revisions, une fois bien reliés et dûment sanctionnés, restent fermés; gardes, municipaux... et inspecteurs ne les consultent que trop rarement! Et pourtant, le meilleur moyen de soigner un malade est de lui tâter le pouls de temps en temps; pour la forêt, les conclusions tirées de l'inspection locale et visuelle doivent s'appuyer, se contrôler et s'étayer sur les données précises contenues dans le cahier d'aménagement.

Les forêts de *Montricher*, d'une étendue de 1031 ha, dont 245 ha sont des forêts parcourues, ont été aménagées en 1878, puis en 1900. Nous nous occuperons surtout ici des revisions de 1919, 1929 et 1939, qui ont été faites sur des bases identiques, soit donc facilement comparables, et dont les calculs d'inventaires, de contrôle d'exploitation, d'accroissement présentent les garanties d'exactitude qu'on est en droit d'exiger de ces opérations.

Nous laisserons de côté, dans cet exposé, les boisés sur hauts pâturages inventoriés en 1919 seulement et dont les 130 ha n'ont pas été dénombrés depuis lors. Les indications ci-après portent ainsi sur un mas de 900 ha s'étendant sur la côte du Jura, de 800 m à 1500 m d'altitude. Quoique la zone de la haute côte (1200 à 1500 m) accuse un degré de fertilité et un accroissement quelque peu inférieurs à ceux des autres forêts situées à plus basse altitude, nous donnons ci-après les indications globales, se rapportant à l'ensemble des forêts de Montricher; il aurait été en effet trop long — quoique plus intéressant — d'étudier ici l'allure de chaque série d'aménagement :

Année	Matériel sur pied				Arbre moyen	Possibilité		
	% de résineux	% de feuillus	Total m ³	Par ha m ³		En % du matériel m ³	Par ha m ³	Total m ³
1868	—	—	—	—	—	—	—	2.700
1878	—	—	—	—	—	—	—	2.460
1900	—	—	—	—	—	—	—	1.560
1919	78	22	194.474	216	0,63	1,3	2,8	2.500
1929	77	23	210.754	234	0,67	1,4	3,3	3.000
1939	76	24	249.101	277	0,74	1,4	3,9	3.500

La réduction de la possibilité imposée en 1900 fut la conséquence de la coupe extraordinaire de 42.000 m³ accordée à la commune de Montricher, en 1887, coupe qui déboisa 130 ha de vieille futaie, aujourd'hui reconstituée après une longue période, où les framboisiers et les bois blancs gardèrent une prépondérance peut-être exagérée... Mais la formation d'une couche suffisante d'humus et la venue subséquente d'un rajeunissement naturel abondant montrèrent, une fois de plus, que, pour la nature, la notion trop souvent admise du « temps perdu » n'existe pas, que, dans le domaine végétal et forestier, rien ne se perd.

Le tableau ci-dessus montre que le volume des essences feuillues, comprenant en majeure partie du hêtre (avec de nombreux groupes d'érable, orme et frêne garnissant surtout les combes à sol frais) s'est maintenu à peu près le même depuis plus de trente ans; il a même une tendance à progresser légèrement, ce qui nous paraît avantageux : le mélange de feuillus, dans la proportion approximative de 25 % du volume total, dans la futaie irrégulière de sapin et épicéa qui nous occupe ici (futaie traitée par jardinage concentré, dans la plupart des divisions), facilite, en effet, le recrû naturel de l'épicéa dans la basse et la moyenne côte et permet de donner plus de souplesse au traitement. Dans les forêts de Montricher, comme ailleurs, tout principe rigide doit être écarté; chaque division, chaque parcelle de division et chaque marcelage offrent au forestier un problème différent; la présence des feuillus facilite toujours l'application du traitement, quel qu'il soit.

La répartition du matériel dans les trois classes de grosseur, surtout dans la classe des gros bois, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, donne des indications intéressantes. Disons d'emblée, à cette occasion, que le groupement de ces trois classes (16 à 28 cm, 30 à 48 cm, 50 cm et plus) ne doit pas être considéré comme une norme. Ainsi que le rappellent avec raison les instructions sur l'aménagement des forêts vaudoises, ces catégories de diamètres ont été maintenues telles qu'elles ont été fixées en 1914, aux seules fins de fournir des données comparables lors des revisions d'inventaire. Il n'y a donc pas lieu de discuter — ni dans ces lignes, ni ailleurs — les limites de diamètres admises; c'est un point d'ordre secondaire sur lequel on peut éviter une discussion oiseuse et dès lors sans intérêt.

Répartition du matériel.

Année	Composition des 3 classes			Composition des gros						
	Petits	Moyens	Gros	50/58 cm		60/68 cm		70 cm et plus		Total
	%	%	%	m ³	%	m ³	%	m ³	%	m ³
1919	33	50	17	22.780	69	7.735	25	2025	6	32.540
1929	28	52	20	28.790	68	10.910	26	2670	6	42.370
1939	26	51	23	27.500	65	15.965	27	4420	8	57 885

La proportion des gros bois dénote une marche ascendante et régulière, parallèle à l'augmentation progressive du matériel sur pied. Sans aller jusqu'à fixer à 50 % du matériel total la proportion normale de cette classe de grosseur, nous admettons d'emblée que cette progression de 17 à 20 %, puis à 23 %, est encore trop faible et qu'il faut chercher à l'augmenter constamment; si elle est encore trop lente, c'est parce que beaucoup de grosses tiges mal venantes, mal constituées ou dépérissantes et occupant trop de place, ont dû être exploitées à bref délai. Ce sont les témoins d'une époque — depuis longtemps passée, bien entendu — où la hache s'attaquait de préférence aux belles plantes plutôt qu'au matériel de moindre valeur ! Le forestier se trouve en présence d'une double tâche : augmenter encore le volume à l'hectare (qui a passé de 216 m³ à 234 m³, puis à 277 m³), et purger le peuplement des « vilains sujets », qui se trouvent surtout dans la classe des gros; l'augmentation du matériel sur pied ne peut donc être atteinte que lentement.

L'allure de la progression du matériel à l'intérieur de la dite classe (« gros ») montre cependant que, dans cette catégorie, les plantes de belle venue conservent jusqu'à un âge fort avancé un accroissement bien marqué. Le contrôle d'exploitation ne permet malheureusement pas de noter dans quelles classes de grosseur les coupes ont été faites; c'est peut-être une des seules lacunes de nos instructions vaudoises sur l'aménagement. L'application de la méthode du contrôle, même simpli-

fiée, permettrait de suivre de plus près l'allure des peuplements... Il n'en reste pas moins que, dans la forêt de Montricher, la catégorie des gros bois, représentée par 32.540 m³ il y a vingt ans, atteint aujourd'hui le volume total de 57.885 m³. C'est surtout dans la classe des plus gros diamètres que cette augmentation est la plus marquée : nous trouvons en 1939 deux fois plus de bois de 60 à 68 cm, ainsi que de 70 à 90 cm, qu'en 1919 !

D'aucuns trouveront peut-être cette augmentation trop forte et souhaiteraient la prompte disparition de ces quelques milliers de gros sapins et épicéas de dimensions parfois peu marchandes... Nous croyons, au contraire, que la forêt a besoin de ce squelette, de ces cadres de la vieille garde, pour conserver sa bonne vitalité et pour se maintenir dans un état satisfaisant.

Depuis plus de trente ans, le Service cantonal des forêts vaudois s'efforce de favoriser le plus possible l'augmentation de matériel sur pied dans toutes les forêts publiques, partout où c'est reconnu nécessaire; c'est certes le cas pour la grande majorité des peuplements. Les nouvelles instructions sur l'aménagement insistent spécialement sur ce point — et avec raison; en effet, la forêt ne peut être traitée rationnellement que si elle contient un matériel suffisant, une réserve assez forte, permettant une jouissance régulière jointe à une capitalisation normale. Le maintien d'une certaine proportion de gros bois, même de très gros bois, donne une base solide à cette capitalisation qui est pleinement justifiée. C'est pour ce motif que la nouvelle possibilité des forêts de Montricher a été maintenue à 1,4 % seulement du matériel, malgré l'amélioration réjouissante constatée dans la composition de celui-ci et malgré la grande quantité de très grosses plantes, dont la plupart montrent encore un assez fort accroissement. Il était, certes, tentant pour l'aménagiste — et plus encore pour la commune propriétaire — de porter directement la possibilité de 3000 m³ à 4000 m³, soit de 3,3 m³ à 4,4 m³ par hectare. Il paraissait même, à première vue, opportun de le faire, étant donné la présence et l'augmentation du volume des très grosses tiges de 64 à 90 cm de diamètre. Les considérations exposées plus haut l'ont heureusement emporté et nous avons préféré suivre, sans trop brusque élan, la courbe lentement ascendante mais régulière que marque la possibilité depuis quarante ans.

On ne saurait trop insister, dans le domaine de l'aménagement forestier, sur la nécessité absolue de n'augmenter la possibilité, en cas d'augmentation du matériel, que d'une façon prudente et selon une lente progression; toute exagération dans la jouissance risque de compromettre pour longtemps la reconstitution d'un capital souvent difficile à amener à un état relativement normal.

Malgré des résultats d'accroissement favorables, il est toujours dangereux de donner à la possibilité un chiffre qu'on risquerait de devoir réduire plus tard; si l'enlèvement des bois trop vieux ou dépréssants n'est pas urgent, l'aménagiste fera œuvre utile en donnant à la

possibilité une marche lentement progressive et régulière; cela évitera au propriétaire de la forêt des déceptions ultérieures et cela lui assurera la continuité, la progression nécessaires dans la jouissance de son revenu.

Sans doute, quelque lecteur trouvera-t-il ces considérations générales singulièrement inopportunies, au moment où les conditions économiques exigent soudain de la forêt suisse une production anormale et intensive en bois de feu; exigences qui font passer au deuxième plan le maintien, aujourd'hui impossible, d'une jouissance strictement limitée au montant de la possibilité.

Les circonstances spéciales de ce jour, auxquelles doivent se plier toutes les branches de la production nationale, ne sont peut-être que passagères. Même si elles devaient durer encore longtemps, le forestier ne doit pas perdre de vue les principes généraux d'une gestion prudente et objective et chercher, malgré l'extension passagère des exploitations, à conserver à la forêt un matériel assez élevé pour pouvoir supporter sans trop de peine des martelages parfois excessifs. C'est ce que lui permet le principe fondamental de l'aménagement vaudois, qui cherche à constituer un matériel abondant et bien fourni en gros bois; ce système a l'énorme avantage, au reste, de permettre, chaque fois que cela paraît opportun, des coupes extraordinaires; il est bien préférable à celui des fortes possibilités; il assure un équilibre régulier à la forêt, et donne à la capitalisation une base assurée et solide. *E. Graff.*

Compte rendu du cours sur les avalanches, donné aux fonctionnaires forestiers suisses, du 15 au 21 décembre 1940.

Le voyage d'études que, suivant une louable habitude, l'Inspection fédérale des forêts organise chaque année pour le personnel forestier supérieur, eut lieu en 1940 sous la forme d'un *cours sur les avalanches*, qui fut donné à Davos, avec la collaboration de la « Commission suisse pour l'étude de la neige et des avalanches ».

C'est devant 27 agents et stagiaires forestiers, venus des cantons de Berne, Vaud, Grisons, Unterwald, St-Gall, Valais, Tessin et Glaris, que Monsieur l'inspecteur général *Petitmermet* put ouvrir le cours, le 16 décembre, dans les locaux accueillants de l'hôtel Meyerhof, à Davos-Dorf.

« Initier les participants aux travaux de l'étude de la neige et des avalanches, à l'appréciation du danger d'avalanches, à la pose d'installations pour la protection contre le vent et à la construction d'ouvrages de défense », tel était le but proposé pour les travaux de cette semaine, qui fut gratifiée d'un temps splendide et se passa dans le cadre merveilleux des champs de ski d'une des plus belles stations d'hiver que nous ayons en Suisse.

La question des avalanches, avec son importance dans l'économie forestière des régions alpestres, a toujours préoccupé les sylviculteurs

suisses. Appelés par leurs fonctions à établir des projets d'ouvrages de défense, ils furent pendant longtemps presque les seuls à se consacrer à l'étude de ce problème. Les lecteurs du « Journal forestier » connaissent sans doute déjà les ouvrages dus à la plume de *Coaz*, *Fankhauser*, *Hess*, *Henne*, *Lorétan*, *Oechslin* et *Schaedelin* junior, qui furent publiés par les soins de l'Inspection fédérale des forêts ou dans les deux organes de la Société forestière suisse.¹ Ce riche matériel d'observations et d'expériences fut certainement le point de départ des recherches scientifiques que l'on poursuit aujourd'hui dans ce domaine.

Le problème des avalanches prit, ces dernières années, toujours plus d'importance, par suite du développement du sport du ski (civil et militaire) et de la nécessité de maintenir le trafic, par route et par rail, en hiver jusque dans des régions qui restaient, autrefois, complètement fermées pendant la « saison morte ».

En 1931, le Département fédéral de l'intérieur créa une *Commission suisse pour l'étude de la neige et des avalanches*, qu'il plaça sous la présidence de l'inspecteur général des forêts, M. *Petitmermet*, et qui se compose actuellement de membres de l'administration forestière, de représentants de l'Ecole polytechnique fédérale, de l'hydrologie et des chemins de fer.

La Commission installa tout d'abord six stations, destinées à l'observation de la neige et des avalanches. Bientôt, devant l'immense champ des investigations, une étude systématique, embrassant tous les facteurs qui influent sur l'origine de la couverture de neige et la formation des avalanches, s'avéra nécessaire. Les spécialistes dont il fallut disposer pour travailler à la solution de problèmes si complexes, et touchant à des sciences si différentes, se recrutèrent dans une série d'instituts scientifiques de notre pays, qui se décidèrent à entreprendre les recherches proposées par la commission.

Ce sont :

- 1^o *L'institut de minéralogie et de pétrographie de l'Ecole polytechnique fédérale.* (Professeur, M. le Dr *Niggli*.)
- 2^o *Le laboratoire d'étude des sols et des fondations de l'institut de recherches hydrauliques de l'E. P. F.* (Professeur, M. le Dr *Meyer-Peter*.)
- 3^o *L'institut géologique de l'E. P. F.* (Professeur, M. le Dr *Staub*.)

¹ *Coaz J.* Die Lawinen der Schweiz. Alpen, 1881, Berne. Statistik und Verbau der Law. in den Schweiz. Alpen, 1910. *Fankhauser F.* Der Lawinenverbau mittels Terrassen, « Schw. Z. f. F. W. », 1920. Ueber Lawinen und Lawinenverbau, Beiheft 2 zu « S. Z. f. F. W. ». *Hess E.* Erfahrungen über Lawinenverbauungen, Berne 1936. Nombreux articles dans les deux rev. forestières, les « Alpes », l'Annuaire de l'A. S. C. S., etc. *Henne A.* Die Lawinenverbauungen Schiahorn-Dorfberg Davos, Berne, 1936. *Lorétan R.* Die Lawinenverbauungen Torrentalp, Berne, 1935. *Oechslin M.*, articles dans la « S. Z. f. F. W. » 1937, n° 1, 1938, n° 6. *Schaedelin Fr.* Die Lawinenverbauungen Faldumalp, Berne, 1934.

4^o *L'observatoire de physique et de météorologie de Davos-Platz.*
(Directeur, M. le Dr Mörikofer.)

Le fruit de cette collaboration amena en 1936 la création d'un laboratoire de recherches, à 2693 m d'altitude, au *Weissfluhjoch* sur Davos, au centre d'une région particulièrement propice à l'étude des avalanches. Quant à l'aide financière, elle fut apportée par l'Inspection fédérale des forêts, la Fondation pour le développement de l'économie publique, la Fondation du jubilé de l'Université de Zurich et celle de l'Ecole polytechnique fédérale. Des contributions fort précieuses furent aussi offertes par le Club alpin suisse, l'Association suisse des clubs de ski, les chemins de fer rhétiques, fédéraux, de la Bernina et du Parsenn.

La station du Weissfluhjoch compte aujourd'hui quatre années de travail fécond, poursuivi tant au laboratoire que sur le terrain. N'était-il pas indiqué que le savant rencontrât une fois le praticien, pour le mettre au courant des nouvelles connaissances qu'il a acquises ? — C'est ce qui devait se réaliser pour nous avec le plus grand profit pendant une semaine à Davos, grâce à la brillante organisation du cours, dont M. le Dr Hess, inspecteur fédéral, assumait la direction, et la clarté avec laquelle théories et démonstrations furent présentées par les collaborateurs de la Station de recherches : MM. *Haefeli, Bucher*, ingénieur, *Winterhalter, Chr. Thams* et *André Roch*, auxquels s'était joint le major *Jost*, pour la question du déclenchement artificiel des avalanches.

A. Les cours théoriques.

1. *La neige et sa métamorphose*, par le Dr *Winterhalter*.

Une partie considérable du programme des recherches sur la neige et les avalanches est réservée au cristallographe; c'est lui qui nous apprend à distinguer les différentes sortes de neige et à chercher les raisons des nombreuses transformations qui interviennent dans la couche de neige. M. Winterhalter, géologue, nous présenta ce chapitre, qu'il sut illustrer de projections très instructives.

Les étoiles de neige, que chaque enfant contemple avec émerveillement et essaie en vain de conserver quelques instants sur sa main, sont pour le savant des cristaux à symétrie hexagonale, dont les branches font toujours entre elles un angle de 60°. Les formes de ces cristaux sont très diverses, et si l'étoile est la plus connue d'entre elles, l'on observe aussi des cristaux qui ont la forme de petites plaques hexagonales, de prismes ou même de gobelets. Ces derniers se rencontrent ordinairement dans les couches de neige coulante (*Schwirmschnee*), ou le givre.

Dès qu'ils ont atteint le sol, les légers cristaux de neige commencent à subir des transformations, dont le développement dépend des conditions d'humidité et de température. Alors que, dans l'atmosphère, ils ont tendance à grandir et à se ramifier à l'infini, ils cherchent maintenant à diminuer leur surface. Sans qu'aucune fusion n'intervienne, la température restant au-dessous de 0°, les fines branches disparaissent,

les contours s'arrondissent, pour former enfin des grains, où l'on ne reconnaît que des traces de la structure initiale. Ce phénomène a été étudié en détail au laboratoire du Weissfluhjoch, où l'on a réussi à photographier, à intervalles réguliers, les différents stades par lesquels peut passer un cristal de neige. (Voir photos H. Bader, illustrant l'article de M. Hess : « Journal forestier suisse », n° 5, 1940.)

La rapidité de ces transformations d'étoiles de neige en grains arrondis dépend essentiellement de la température. A basse température, les cristaux conservent leurs fines aiguilles, tandis que dans le même temps, par une température s'approchant de 0°, la granulation est déjà très avancée. Telle est la cause de manifestations extérieures bien connues, comme le tassemement de la couverture de neige, sa plasticité à une température de peu au-dessous de 0°, ou le crissement de la neige durant un jour très froid.

Au cours de l'hiver, sous l'effet du vent et des changements de température, la couche de neige continue à se métamorphoser, pour donner les différentes sortes de neige que le skieur rencontre si souvent sur sa route et qu'il était nécessaire de caractériser, tant au point de vue de leur formation que du rôle qu'elles peuvent jouer dans la formation d'avalanches.

A cet égard, la « neige coulante » occupe une place importante. On entend par là une neige à gros grains (cristaux en gobelets ou en feuilles), sèche, sans cohésion, qui doit son origine à une recristallisation des couches inférieures du profil. Il arrive cependant aussi que des couches plus minces de « neige coulante » apparaissent aux lignes de séparation, marquant dans le profil deux chutes différentes. Il a été établi, en effet, que des lames de glace formées par le regel qui se produit souvent à la surface, lorsqu'elles sont recouvertes d'une nouvelle couche de neige, peuvent se transformer en neige coulante. Pour des raisons que l'on n'a pas encore réussi à élucider complètement aujourd'hui, il s'opère parfois une dissolution de la glace compacte, puis une recristallisation en neige sans cohésion.

Comme nous le montrons plus loin à l'aide d'un exemple d'avalanche observée pendant le cours, la présence de telles couches de neige coulante, à l'intérieur du profil, occasionne fréquemment le départ de plaques de neige (Schneebrettawinen).

F. Roten.

(A suivre.)

Prescriptions cantonales concernant les prix du bois de vente.

Canton de Vaud.

Bois résineux en grumes.

a) Alpes.

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1 ^o Sapin et épicéa, qualité courante, billons de 30 cm et plus | 38,50 à 42,50 fr. par mètre cube |
| 2 ^o Épicéa et sapin, qualité sciage, billons de 30 cm et plus . . . | 40,50 » 47,50 » » » |

3^o Epicéa, qualité menuiserie, bil-lons de 30 cm et plus, suivant dimensions 52,— à 62,— fr. par mètre cube

b) *Jura* (bois longs; Risoud exclu).

1^o Epicéa et sapin, qualité char-pente, plantes de 1 m³ et plus 38,50 à 44,50 fr. par mètre cube

2^o Epicéa et sapin, qualité sciage, plantes de 1 m³ et plus . . . 42,— » 48,— » » » »

3^o Epicéa, qualité menuiserie, plantes de 1 m³ et plus, sui-vant dimensions 48,— » 55,— » » » »

c) *Plateau*.

1^o Epicéa et sapin, qualité char-pente, plantes de 1 m³ et plus 40,— à 48,— fr. par mètre cube

2^o Epicéa et sapin, qualité sciage, plantes de 1 m³ et plus . . . 44,— » 50,— » » » »

3^o Epicéa, qualité menuiserie, plantes de 1 m³ et plus, sui-vant dimensions 52,— » 62,— » » » »

Ces prix s'entendent par mètre cube de bois sain, directement utilisable, mesuré sous écorce, rendu sur wagon à voie normale ou du Montreux-Oberland bernois, station la plus rapprochée.

En cas de vente sur le parterre de la coupe, à port de luge, de char ou de camion, sur le chantier de dépôt, le prix maximum s'établit en déduisant des prix ci-dessus les frais effectifs de transport pour rendre les bois sur wagon, voie normale ou Montreux-Oberland bernois, station la plus rapprochée.

Les prix des billes ou plantes d'un diamètre inférieur à ceux mentionnés ci-dessus est fixé en tenant compte de leur qualité et de leurs dimensions.

Autres essences, en grumes.

Les prix des autres assortiments et essences en grumes seront fixés ultérieurement, d'entente avec le Service fédéral du contrôle des prix.

Bois de feu.

Hêtre, quartiers	30	fr. par stère
Hêtre, rondins	28	» » »
Chêne, bouleau, frêne, érable; quartiers et rondins .	25	» » »
Résineux, quartiers et rondins	22	» » »
Bois blanches et fascines (25 fascines équivalant à un stère)	20	» » »

Ces prix s'entendent par stère de 1 × 1 × 1 m, bois sain, façonné conformément à la prescription n° 4, du 25 octobre 1940, rendu sur

vagon station de chemin de fer à voie normale la plus rapprochée, ainsi que sur les lignes Nyon—St-Cergue—Morez, Allaman—Aubonne—Gimel, Bière—Apples—Morges, Yverdon—Ste-Croix, Montreux-Oberland bernois, Lausanne—Echallens—Bercher.

En cas de vente en forêt, à port de camion, sur chantier de dépôt, sur wagon de chemin de fer à voie étroite, non mentionné ci-dessus, le prix maximum s'établit en déduisant des prix indiqués plus haut les frais effectifs de transport pour rendre les bois sur wagon.

La surveillance des prix est exercée par l'Office cantonal du bois, à Nyon.

Toute personne, propriétaire de forêt ou intermédiaire autorisé qui veut conclure une vente de bois, doit préalablement faire approuver par ledit office, les prix maxima qu'elle s'engage à ne pas dépasser.

CHRONIQUE.

Confédération.

Instructions n° 3 de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail concernant l'approvisionnement du pays en bois de feu. (Du 28 décembre 1940.)

Les forêts du pays sont de plus en plus mises à contribution. Aussi y a-t-il impérieuse nécessité de prendre des mesures pour économiser le bois de feu. Ces mesures devront s'appliquer indifféremment aux régions qui ont du bois de feu en excédent et aux régions qui en manquent. Dans l'incertitude qui subsiste sur les quantités de charbons pouvant être importées à l'avenir, on ne peut, pour donner des instructions sur la vente et la distribution du bois de feu, attendre que la situation se soit précisée.

Considérant cette situation,

se fondant sur l'ordonnance du Département fédéral de l'économie publique, du 14 octobre 1940, concernant l'approvisionnement du pays en bois de feu,

à l'effet de compléter ses propres instructions n° 2, du 14 octobre 1940,

l'Office de guerre pour l'industrie et le travail donne
les instructions suivantes :

1^o Le bois de feu provenant des abatages de l'hiver 1940/1941 sera réservé exclusivement à l'approvisionnement du pays pendant l'hiver 1941/1942.

Les cantons feront le nécessaire pour que cette prescription soit connue et observée lors des ventes et attributions de contingents.

2^o Vu la nécessité d'économiser davantage le bois de feu (y compris les déchets de scieries), on observera jusqu'à nouvel ordre les règles suivantes dans l'attribution des contingents :